
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2017

2017 : Coup d'œil sur le secteur ontarien de l'électricité

Production

36 853 MW

Puissance installée
(reliée au réseau de transport)

3 880 MW

Puissance installée
(reliée au réseau de distribution)

Table des matières

- 1 Mot du président et chef de la direction et du président du conseil d'administration
- 2 Revue de l'exercice 2017
- 6 Rapport de la direction
- 7 Rapport des auditeurs indépendants
- 8 État de la situation financière
- 9 État des résultats et du surplus accumulé
- 10 État des gains et pertes de réévaluation
- 11 État de la variation de la dette nette
- 12 État des flux de trésorerie
- 13 Notes afférentes aux états financiers
- 31 Rénumération des cadres de direction de la SIERE
- 36 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Demande

132,1 TWh

Demande totale

21 786 MW

Demande de pointe la plus élevée enregistrée le 25 septembre 2017

Importations/Exportations

6 627 GWh

Importations totales

19 098 GWh

Exportations totales

Clientèle

524

Nombre total d'intervenants du marché

5 millions

Clients résidentiels et petites entreprises clientes desservies par 67 sociétés de distribution locales

Prix

1,58 ¢/kWh

Prix de gros pondéré de l'électricité (tarif horaire de l'énergie en Ontario)

9,97 ¢/kWh

Ajustement global moyen pour les clients de catégorie B

Opérations sur le marché

17 milliards de dollars

Opérations financières effectuées dans le marché de gros de l'électricité de la SIERE*

Conservation

950 000 MWh**

Économies d'énergie nettes découlant des programmes de conservation réalisées par les sociétés de distribution locales et la SIERE

* Comprend une combinaison de frais associés au produit de base (tarif horaire de l'énergie de l'Ontario et ajustement global), les tarifs des services offerts sur le marché de gros, les tarifs de transport de gros et d'autres frais connexes.
** Accroissement par rapport à la première année non vérifié.

Mot du président et chef de la direction et du président du conseil d'administration



Peter Gregg



Tim O'Neill

La transformation du secteur de l'énergie refaçonne le paysage, non seulement en Ontario, mais également au-delà des frontières. Les planificateurs et exploitants de réseaux au Canada, aux États-Unis et autres pays du monde s'adaptent aux nouveaux portefeuilles énergétiques et aux nouveaux environnements d'exploitation. La croissance rapide des ressources énergétiques distribuées s'est traduite par des flux d'énergie entre les réseaux de distribution et de transport qui varient de plus en plus et sont de moins en moins prévisibles. En même temps, de nouvelles relations se tissent entre les consommateurs d'électricité et le réseau qui approvisionne leurs maisons, leurs entreprises et leurs institutions.

Le rythme des changements continue aussi de s'accélérer. Pour soutenir la fiabilité du réseau malgré l'évolution de l'environnement, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») cherche à saisir et à offrir des occasions d'amélioration continue. Qu'il s'agisse d'une orientation externe, comme le programme de renouvellement du marché ou de l'examen à mi-parcours du cadre Priorité à la conservation de l'énergie, ou d'une orientation interne, comme la restructuration organisationnelle amorcée en 2017, la SIERE prend des mesures pour améliorer la façon dont elle exerce ses activités.

La SIERE continue d'examiner ses réseaux et ses processus afin d'évaluer leur efficacité à répondre aux besoins actuels, et dans quelle mesure ils pourront répondre aux besoins futurs. Nous cherchons de nouvelles façons d'améliorer l'efficacité, de contenir les coûts, d'optimiser les résultats et de livrer de la valeur.

Ces efforts axés sur l'amélioration ne sont pas menés de façon isolée. Tout au long de 2017, la SIERE a travaillé étroitement avec les participants du marché, les intervenants, les collectivités, le public et le gouvernement afin d'identifier des solutions optimales et novatrices aux défis que doivent relever l'organisation et le secteur. De cette manière, toutes les parties touchées par les politiques, les programmes et les processus de la SIERE peuvent aider à définir la voie à suivre.

La SIERE s'engagera dans cette voie avec des partenaires existants et nouveaux. En 2017, par exemple, la SIERE a lancé un processus de mobilisation du public relativement aux données des compteurs intelligents conservées dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs. Avec quelque cinq millions de compteurs intelligents qui transmettent des données horaires à ce système et plus de 60 sociétés de distribution locales intégrées dans ce système, le système de gestion et de stockage des données des compteurs de l'Ontario est l'un des plus gros systèmes partagés au monde. En permettant à de nouvelles voies de se faire entendre, la SIERE s'assurera de la possibilité de tirer pleinement parti des données sur la consommation d'énergie de l'Ontario tout en respectant les obligations en matière de protection des renseignements personnels.

La nature intégrée du réseau d'électricité nord-américain signifie que d'un point de vue opérationnel, ce qui se passe en Ontario a des répercussions dans d'autres parties du continent, et vice versa. Le volume, la vitesse de frappe et la variété des cybermenaces augmentent et leurs incidences vont bien au-delà de l'Ontario. De plus en plus, elles visent à exploiter la complexité et la connectivité des réseaux des infrastructures essentielles dont dépendent l'Ontario et ses voisins. Comme les réseaux en ligne sont exposés à des attaques plus fréquentes et plus sophistiquées, il y a un besoin croissant de recourir à une approche rigoureuse, intégrée et souple en matière de gestion de la cybersécurité. Par conséquent, la SIERE travaille de concert avec des partenaires du secteur de l'électricité ou d'autres secteurs à l'identification des nouveaux risques en cybersécurité et à l'élaboration de stratégies communes visant à atténuer leurs incidences.

Parmi tous ces changements, les relations que tisse la SIERE avec les intervenants, les clients, les communautés autochtones et autres, le gouvernement et les autres exploitants de réseau, évoluent également. Nous misons sur ces relations et sur les mobilisations qui éclairent nos prises de décision afin qu'elles puissent continuer de fournir de solides assises pour notre organisation. Nous miserons sur les deux pour atteindre nos objectifs globaux et maintenir l'exploitation d'un réseau d'électricité fiable, durable et rentable.

Peter Gregg
Président et chef
de la direction

Tim O'Neill
Président du conseil
d'administration

Revue de l'exercice 2017

Miser sur des fondements sûrs : Assurer la pérennité du réseau d'électricité et des marchés de l'électricité de gros de l'Ontario par la collaboration, l'innovation et la vision

Une décennie et demie après l'ouverture des marchés de l'électricité de gros de l'Ontario en mai 2002, le paysage affiche des différences considérables. La production d'électricité à partir du charbon a été remplacée par des ressources renouvelables comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, le gaz naturel et l'énergie nucléaire provenant de centrales remises à neuf. La conservation et la réponse à la demande jouent un rôle croissant dans la satisfaction des besoins énergétiques de l'Ontario. Les consommateurs participent plus activement à la surveillance et à la gestion de leur consommation. La décentralisation de la production s'intensifie. En outre, les changements politiques et les technologies émergentes, y compris le stockage de l'énergie, transforment les incidences du secteur de l'électricité sur les particuliers et les organisations, y compris la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »).

Malgré tous les changements survenus, une chose est demeurée immuable : l'importance que la SIERE accorde à la fiabilité. Dans un monde de plus en plus connecté, où des appareils consommant de l'énergie se retrouvent dans pratiquement tous les foyers et les lieux de travail de la province, les clients s'attendent à un approvisionnement fiable en électricité.

Par conséquent, la SIERE accélère ses efforts visant à assurer la fiabilité dans un monde en constante évolution. Concrètement, l'organisation doit voir à la gestion de ce qui existe aujourd'hui et à la planification des besoins futurs.

Assurer la fiabilité dans un contexte en constante évolution

En ce qui concerne la gestion d'un réseau très complexe comme un réseau d'électricité, de nouvelles ressources, politiques et technologies nécessitent de nouveaux systèmes, processus et outils de la part de l'exploitant du réseau. Bien que l'engagement de la SIERE visant à assurer la fiabilité n'ait pas changé au cours des 15 dernières années, la façon dont elle s'en acquitte continue d'évoluer.

La composition du portefeuille énergétique de l'Ontario évolue. L'accroissement de la production variable, l'intégration des ressources énergétiques distribuées de même que la complexité et l'interconnectivité grandissantes du réseau créent de nouveaux défis. Il y a maintenant des ressources énergétiques distribuées de plus de 4 300 MW en service et en cours de développement. La SIERE doit s'assurer qu'elle a la visibilité voulue en ce qui concerne ses activités, qu'elle est en mesure de prévoir sa production sur différentes périodes, qu'elle peut étudier les incidences sur le réseau et qu'elle a la capacité de coordonner ses activités pour assurer la fiabilité.

Les ressources énergétiques distribuées offrent un plus grand choix à la clientèle et elles donnent des occasions d'optimiser les investissements dans l'ensemble du réseau et d'offrir des services visant à assurer la fiabilité du réseau. La SIERE évalue actuellement ces occasions, tente, en collaboration avec les intervenants, de comprendre l'incidence qu'elles auront sur l'interface transport/distribution, et explore les domaines pouvant donner lieu à de nouvelles possibilités de collaboration et de partage de données.

Renouvellement du marché

Le projet de renouvellement du marché, lancé officiellement en 2017, est à la base des efforts de la SIERE pour planifier et préparer l'avenir. La conception du marché qui était appropriée en 2002 montre des signes de vieillissement; elle nécessite des améliorations qui lui permettront de mieux répondre aux besoins actuels et futurs. Des changements fondamentaux sont nécessaires pour remédier aux inefficiences connues et jeter les bases d'un marché solide, souple et efficace devant bien servir les Ontariens.

La position actuelle de la province en matière d'approvisionnement est forte et stable, mais la réfection planifiée de centrales nucléaires et la mise hors service de la centrale nucléaire de Pickering créera des besoins entre le début et le milieu des années 2020. Cette période de stabilité est le moment idéal pour la SIERE d'apporter les changements les plus importants à la structure des marchés de l'électricité de gros de l'Ontario depuis leur création il y a près de 16 ans.

De façon générale, le projet de renouvellement du marché vise à améliorer les modes d'approvisionnement, d'ordonnement, de répartition et de rémunération des fournisseurs d'énergie de la SIERE, la capacité et les autres services essentiels du réseau, ce qui réduira les coûts de l'ensemble du réseau. Lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, le projet de renouvellement du marché devrait donner lieu à des améliorations de l'efficacité pouvant atteindre 5,2 milliards de dollars sur une période de 10 ans.

Les activités de mobilisation du projet de renouvellement du marché vont bon train. Les groupes d'intervenants chargés d'examiner les deux premières étapes du projet de renouvellement du marché, soit la conversion du marché actuel faisant appel à deux algorithmes en un marché faisant appel à un seul algorithme et la mise en place d'un mode de mise aux enchères de capacités supplémentaires, se sont réunis souvent au cours de 2017. Des travaux de conception générale sont en cours et devraient prendre fin en 2018, tandis que les travaux de conception détaillée et la mise en œuvre seront amorcés plus tard au cours de l'exercice.

Mobilisation

La mobilisation des intervenants et des collectivités est une priorité dans tous les aspects des activités de la SIERE. Elle peut prendre de multiples formes. Par le passé, les activités de mobilisation de la SIERE étaient axées sur les partenaires classiques du secteur comme les producteurs, transporteurs, distributeurs et gros consommateurs. De nos jours, toutefois, elle fait souvent intervenir les collectivités autochtones, les organisations, les municipalités, les entreprises de haute technologie et les concepteurs d'applications, de même que les établissements d'enseignement et les réseaux de recherche.

La SIERE dispose d'un certain nombre de filières officielles ou officieuses via lesquelles elle peut obtenir des conseils. Celles-ci comprennent des groupes bien établis comme le comité consultatif des intervenants et le groupe d'experts, de même que d'autres groupes, comités et forums dont les travaux sont axés sur un contenu ou un public spécifique. En sollicitant des conseils avant de prendre des décisions et en prenant des mesures en fonction des commentaires obtenus, la SIERE prend des décisions éclairées qui tiennent compte des besoins et des intérêts de toutes les parties.

L'approche de la SIERE en matière de mobilisation a été élargie en 2017, ce qui a favorisé la prise en considération d'idées et d'opinions nouvelles. De nouveaux mécanismes de mobilisation en personne, qui prévoient, par exemple, cinq forums régionaux et un Symposium sur l'énergie dans les communautés autochtones organisés conjointement avec le ministère de l'Énergie, se sont ajoutés aux mécanismes existants et aux activités de mobilisation visant une initiative spécifique. Sur le plan numérique, le site Web de la société, www.ieso.ca, a été entièrement remanié et il comprend dorénavant une nouvelle section pour du contenu relatif à l'innovation en matière d'énergie intitulée « Powering Tomorrow ».

Recherche du meilleur rapport coût-efficacité

La SIERE dirige les efforts en vue de créer un réseau d'électricité plus concurrentiel et doté d'un meilleur rapport coût-efficacité en misant sur le renouvellement du marché, les possibilités de consommation et de nouvelles approches au chapitre de l'aménagement de nouvelles lignes de transport. Un réseau plus concurrentiel et offrant un meilleur rapport coût-efficacité contribuera à abaisser les coûts pour les contribuables ontariens, créera des occasions pour les intervenants et stimulera l'innovation. L'amélioration de l'efficacité est une priorité de l'organisation et elle peut prendre diverses formes. Par exemple, la mise aux enchères aux fins de la gestion de la demande de 2017 qui a été conclue en décembre s'est traduite par une participation accrue des consommateurs et des prix plus faibles. Trente-cinq organisations étaient inscrites aux enchères, soit plus du double du nombre de participants à la première mise aux enchères tenue en 2015. Le prix d'adjudication annuel moyen établi dans le cadre des enchères en 2017 était de 16,6 % inférieur à celui de 2015.

Outre les changements au chapitre de la demande, les approvisionnements en projets de production d'énergie renouvelable en vertu du Programme de tarifs de rachat garantis (« TRG ») et de TRG pour les micro-projets ont pris fin en 2017. Ces programmes représentent des milliers de mégawatts de l'offre de la province concernant la production d'énergie propre renouvelable, mais la fin de ces approvisionnements marque une étape importante dans l'évolution du modèle d'acquisition de ressources de la SIERE.

La nouvelle concurrence sur les marchés des services de la SIERE visant à assurer la fiabilité du réseau contribue aussi à abaisser les coûts. En novembre 2017, la SIERE a annoncé que deux nouvelles installations de stockage d'énergie avaient été choisies dans le cadre d'un processus concurrentiel pour aider à soutenir la fiabilité, la souplesse et l'efficacité du réseau d'électricité de la province. Les parties gagnantes fourniront un service de régulation d'une capacité combinée de 55 mégawatts, une importante fonction d'équilibrage du réseau qui corrige les variations à court terme de consommation d'électricité susceptibles d'affecter la fiabilité du réseau d'électricité. Ces projets représentent l'une des plus importantes réductions des coûts unitaires relatifs à la réglementation depuis l'ouverture du marché de l'électricité de l'Ontario.

Favoriser l'économie d'énergie

L'Ontario continue de faire des progrès réguliers vers l'atteinte de son objectif de 8,7 térawattheures (« TWh ») d'économies d'énergie qu'elle s'est fixé pour 2020 en vertu des programmes du cadre Priorité à la conservation de l'énergie et du Programme d'accélération pour le secteur industriel. Le cadre Priorité à la conservation de l'énergie est sur la bonne voie et à l'intérieur du budget à mi-chemin de la cible, avec la réalisation d'économies d'énergie de 3,85 TWh (55 % de l'objectif du cadre Priorité à la conservation de l'énergie¹). Combinées aux 0,640 TWh du Programme d'accélération pour le secteur industriel, les économies d'énergie réalisées totalisent 4,5 TWh, soit l'équivalent d'une alimentation en électricité d'un demi-million de foyers pendant un an. Bien que les données de 2017 relatives à la conservation soient encore préliminaires, la demande totale à partir des ressources raccordées au réseau étaient en 2016 de 9 % inférieure à ce qu'elle était 10 ans auparavant – en grande partie en raison des programmes de conservation, de l'innovation, des nouvelles technologies et des changements de comportement en cours en matière de consommation d'énergie.

Les ressources en approvisionnement disponibles aux termes du programme de conservation demeurent celles présentant le meilleur rapport coût-efficacité, tout juste au-dessus de 2 ¢/kWh, ce qui ajoute de la valeur au réseau en général tout en aidant les consommateurs à gérer leurs coûts. Les efforts en matière de conservation des dix dernières années ont contribué à éviter les investissements dans des infrastructures plus coûteuses et dans de nouvelles activités de production. Une priorité en 2017 consistait à réaliser l'examen à mi-parcours du cadre Priorité à la conservation de l'énergie, qui a été amorcé en 2016 et s'achèvera en 2018. L'examen portait essentiellement sur l'efficacité sur le plan des coûts de l'exécution des programmes de conservation visant les sociétés de distribution locales et les clients directement raccordés au réseau de transport, et l'assurance que ces programmes progressaient dans le sens des objectifs fixés en matière d'économie d'énergie pour 2020.

L'expertise de la SIERE en matière d'élaboration et d'exécution de programmes de conservation de l'électricité axés sur la clientèle est bien établie. La société collabore maintenant avec le ministère de l'Environnement et du Changement climatique afin de soutenir l'élaboration et l'exécution des programmes du Fonds pour un Ontario vert (« Ontariovert »). Ontariovert met l'accent sur l'élaboration de programmes et d'initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre d'une entente de collaboration, Ontariovert et la SIERE travaillent à l'élaboration et à l'exécution de nouveaux programmes qui s'appuient sur le succès des programmes en matière d'efficacité énergétique et les complètent.

Alignement organisationnel

Une politique et l'innovation peuvent ouvrir la voie à de nouvelles occasions pour les consommateurs et les intervenants, réduire les coûts et améliorer l'efficacité et l'efficacités du réseau d'électricité. De concert avec les intervenants, la SIERE informe et met en œuvre la politique tout en créant un environnement favorable à l'innovation.

Pour soutenir ses efforts dans ce domaine, la SIERE a procédé à un réalignement organisationnel au quatrième trimestre de 2017. Le nouveau groupe Politique, mobilisation et innovation harmonise les diverses ressources de la SIERE afin d'élaborer de manière plus efficace une politique énergétique qui reflète les objectifs généraux de la SIERE et du secteur de l'électricité de l'Ontario, y compris la nécessité d'encourager l'innovation. Il revient aussi à ce groupe de diriger les efforts de mobilisation de la SIERE auprès de la clientèle et des intervenants, des autorités de réglementation de l'énergie, du gouvernement et d'autres parties afin de s'assurer que leur participation est activement sollicitée et prise en compte à mesure que de nouvelles initiatives sont proposées.

Le nouveau groupe Planification, acquisition et exploitation regroupe les fonctions qui visent à assurer la fiabilité et l'efficacité du réseau d'électricité à l'échelle provinciale tant aujourd'hui qu'à l'avenir. Cela comprend la planification, le renouvellement des marchés, l'approvisionnement en matière de ressources et de transport, ainsi que des activités d'exploitation en temps réel et l'ingénierie.

Les autres changements apportés à la structure de la SIERE comprennent une nouvelle unité fonctionnelle et un haut dirigeant à la tête des Ressources humaines ainsi que le groupe Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise qui englobe la gestion des contrats. Le nouveau vice-président des Services de l'information et des technologies agira aussi comme directeur de l'information et orientera les efforts de la société dans le domaine de la cybersécurité. Dans le cadre de ses efforts pour accroître l'efficacité et offrir un meilleur service à ses clients internes et externes ainsi qu'une valeur ajoutée aux abonnés, la SIERE adopte une vision d'ensemble de ses activités. Conformément à cette nouvelle vision, elle a mis sur pied une équipe centralisée chargée de l'établissement des priorités, de la gouvernance et de la mise en œuvre des changements organisationnels au sein de la SIERE. Cette équipe relève de la vice-présidente des Services intégrés et directrice des finances. Cette nouvelle structure organisationnelle donne une orientation générale claire qui permettra à la SIERE de réaliser son mandat tout en gérant les changements qui façonnent le secteur de l'énergie de l'Ontario.

1. Résultats préliminaires non vérifiés pour la première moitié du cadre (2015-2017), qui comprennent les résultats vérifiés de 2015 et de 2016 se chiffrant à 2,81 TWh en ce qui concerne le cadre Priorité à la conservation de l'énergie.

Perspectives d'avenir

Bien que des activités visant à soutenir l'évolution du secteur soient en cours dans l'ensemble de l'organisation, certaines initiatives sont plus visibles que d'autres. La consultation des intervenants en vue de définir les processus et les mesures de protection requis pour tirer pleinement parti des compteurs intelligents de l'Ontario était une autre priorité en 2017. La province compte environ cinq millions de compteurs intelligents qui transmettent une énorme quantité de données au système de gestion et de stockage des données des compteurs de la SIERE. Cette plateforme centrale traite, stocke et protège les données sur la consommation d'électricité des clients résidentiels et des petites entreprises clientes utilisées par les sociétés de distribution locales de l'Ontario aux fins de la facturation des clients.

La SIERE a commencé à travailler avec les intervenants à la définition de règles sur les moyens qui permettraient à des tiers d'accéder à ces données sans compromettre la protection des renseignements personnels et la confidentialité. Ce travail prévoit la création d'un comité consultatif sur la stratégie de collecte de données formé de représentants de divers secteurs d'activité en vue d'aider à l'élaboration du plan de mise en œuvre de l'accès des tiers et d'aider à réaliser le potentiel de mégadonnées.

Dans le monde de plus en plus connecté d'aujourd'hui, la protection des actifs en ligne est essentielle. La cybersécurité est un élément fondamental du rôle de la SIERE dans la préservation de l'exploitation sécuritaire et durable du réseau d'électricité de l'Ontario. La SIERE fait en sorte de respecter les normes nord-américaines applicables au secteur et elle investit dans de nouvelles technologies, techniques et formations pour s'assurer que l'organisation dispose des meilleures ressources pour contrer les cybermenaces. L'organisation intègre aussi une approche de « cybersécurité dès la conception » dans l'élaboration de son programme de technologies de l'information.

En 2017, la SIERE a continué de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en animant des forums axés sur la collaboration visant à partager les meilleures pratiques et en organisant des réunions d'information sur la cybersécurité pour les hauts dirigeants auxquelles des experts du monde entier sont invités à leur faire part de leur expérience. La SIERE a mis en œuvre en 2017 une nouvelle technologie de détection afin de mieux protéger les informations confidentielles et elle est en voie d'étendre son cadre de gouvernance en matière de cybersécurité sur les deux ou trois prochains exercices afin de répondre au cadre en matière de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology des États-Unis, qui instituera une gouvernance efficace en matière de sécurité à l'égard des fournisseurs externes.

En s'inspirant largement des modèles, des données et de l'analyse figurant dans le document *Perspectives de planification de l'Ontario de la SIERE* publié en 2016, le ministre de l'Énergie a publié le *Plan énergétique à long terme* de l'Ontario (« PELT ») en octobre 2017. La SIERE a depuis travaillé avec les intervenants et les collectivités à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre – *Exécution du Plan énergétique à long terme de l'Ontario* – qui soutient bon nombre des initiatives identifiées dans le PELT, lequel concerne dans bien des cas les fonctions principales de la SIERE. Les travaux décrits dans ce plan s'étendront sur plusieurs années et nécessiteront une mobilisation et une collaboration sur une base régulière de la part de la SIERE et de ses partenaires.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 27 mars 2018.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Peter Gregg
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
27 mars 2018



Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
27 mars 2018

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états des résultats et du surplus accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 mars 2018
Waterloo, Canada

État de la situation financière

Aux (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	64 214	38 914
Débiteurs	41 429	25 194
Actifs réglementés (note 3)	39 529	65 064
Placements à long terme (note 4)	45 276	40 355
Actifs des comptes du marché (note 5)	2 005 167	1 692 752
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	2 195 615	1 862 279
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	37 264	38 963
Intérêts courus sur la dette	-	315
Remises aux intervenants du marché (note 7)	1 422	12 551
Dette (note 8)	120 000	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 9)	29 229	34 620
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 9)	96 216	90 251
Passifs des comptes du marché (note 5)	2 005 167	1 692 752
TOTAL DES PASSIFS	2 289 298	1 959 452
DETTE NETTE	(93 683)	(97 173)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 10)	100 794	105 047
Charges payées d'avance	6 809	6 614
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	107 603	111 661
SURPLUS ACCUMULÉ		
Surplus accumulé de l'exploitation	3 436	6 582
Gains de réévaluation cumulés	10 484	7 906
SURPLUS ACCUMULÉ (note 7)	13 920	14 488
Éventualités (note 16)		
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.		

Au nom du conseil,



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



Carole Workman
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du surplus accumulé

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2017	2016
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	190 790	180 102	185 531
Autres produits (note 11)	574	4 145	2 531
Produits d'intérêts et revenu de placement	2 100	2 312	2 157
Produits tirés des principales activités	193 464	186 559	190 219
Charges liées aux activités d'exploitation principales (note 12)	(193 464)	(185 137)	(177 668)
Surplus (déficit) lié aux activités principales avant les remises	-	1 422	12 551
Remises aux intervenants du marché	-	(5 422)	(12 551)
(Déficit) lié aux activités principales	-	(4 000)	-
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX			
Paiements de transfert (note 12)	-	2 696	-
Charges liées aux paiements de transfert (note 12)	-	(2 696)	-
Surplus lié aux paiements de transfert	-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	31 536	25 655	27 426
Charges liées aux compteurs intelligents (note 12)	(31 536)	(24 716)	(27 426)
Surplus lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	-	939	-
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	4 219	3 176	3 889
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché (note 12)	(4 513)	(3 261)	(3 655)
Surplus (déficit) lié aux sanctions et aux ajustements de paiements sur le marché	(294)	(85)	234
(DÉFICIT) SURPLUS	(294)	(3 146)	234
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	6 582	6 582	6 348
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	6 288	3 436	6 582

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	Réel \$	Réel \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	7 906	7 658
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	456	477
Placements de portefeuille (note 4)	2 599	286
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(477)	(515)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	2 578	248
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	10 484	7 906

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de la variation de la dette nette

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2017	2016
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
SURPLUS (DÉFICIT)	(294)	(3 146)	234
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 500)	(16 774)	(24 769)
Amortissement des immobilisations corporelles	23 126	21 027	23 438
Variation des charges payées d'avance	-	(195)	(417)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(4 374)	4 058	(1 748)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	-	2 578	248
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(4 668)	3 490	(1 266)
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(97 173)	(97 173)	(95 907)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(101 841)	(93 683)	(97 173)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du surplus (déficit) accumulé:		
(Déficit) surplus	(3 146)	234
	(3 146)	234
Variations des éléments hors trésorerie:		
Amortissement	21 027	23 438
Charge de retraite	8 111	11 610
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	8 601	8 127
	37 739	43 175
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation:		
Variation des créditeurs et charges à payer	(202)	(7 495)
Variation des débiteurs	(16 235)	8 005
Variation des remises aux intervenants du marché	(11 129)	2 956
Variation des actifs réglementés	25 535	23 138
Variation des charges payées d'avance	(195)	(417)
	(2 226)	26 187
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 502)	(13 052)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(2 636)	(2 377)
	(16 138)	(15 429)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	16 229	54 167
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 774)	(24 769)
Variation des créditeurs et charges à payer	(1 812)	(2 410)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(18 586)	(27 179)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 322)	(2 751)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(2 322)	(2 751)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres d'emprunt	30 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	30 000	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	25 321	24 237
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	38 914	14 715
(Pertes) de change non réalisées pour la période	(21)	(38)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	64 214	38 914

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne SIERE et l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») ont été fusionnés selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1^{er} janvier 2015, continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. Les services de la SIERE et le marché dans lequel elle exerce ses activités sont soumis à la réglementation de la CEO, conformément au pouvoir conféré par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. La CEO détient l'autorité réglementaire sur les questions relatives à l'électricité en Ontario. Les objectifs de la SIERE, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;
- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficacité d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre public ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs de l'ERCI, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'ERCI de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'ERCI est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objectifs ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'ERCI est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié lié à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la CEO; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue d'exercer les pouvoirs et les droits et de s'acquitter des fonctions et des obligations qui lui sont conférées aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* et de prendre part à des activités pour faciliter la mise en œuvre de cette dernière, notamment :

- i. en concluant des conventions ou des ententes avec toute personne aux fins de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*;
- ii. en prenant part à des activités liées à l'envoi ou à la réception de paiements en vertu de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* ainsi qu'à des activités de règlement connexes;
- iii. en prenant part à des activités liées au transfert et à la gestion de l'actif réglementaire créé aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*, qui comprennent :
 - a) assumer des passifs relativement à l'actif réglementaire;
 - b) transférer l'actif réglementaire aux termes de l'article 26 de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* moyennant une contrepartie;
 - c) agir à titre d'agent de recouvrement aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*.

d) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Les frais liés aux compteurs intelligents perçus par la SIERE sont fondés sur un taux approuvé par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les présents états financiers ne tiennent pas compte des produits et des charges liés aux opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE sur une base nette.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité ont été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements. Ces produits sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs à payer aux intervenants du marché ou à recevoir de ceux-ci, les créiteurs et la dette au coût amorti.

d) Actifs et passifs réglementés

À titre d'entité dont les tarifs sont réglementés, la SIERE, dans les circonstances s'y prêtant, établit les actifs ou passifs réglementés et reporte par le fait même l'incidence sur l'état des résultats de certaines charges ou certains produits car il est probable qu'ils soient recouverts ou remboursés aux intervenants du marché au moyen de facturations futures.

La SIERE a appliqué les directives du Topic 980 des principes comptables généralement reconnus (« PCGR américains ») des États-Unis, intitulé *Regulated Operations*, dans sa méthode comptable.

e) Comptes du marché - actifs et passifs

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché, ainsi que les montants dus aux intervenants du marché et de ceux-ci au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Les marchés administrés par la SIERE constituent un système équilibré et, à ce titre, la position nette des comptes du marché sera réglée à un solde de néant conformément aux règles du marché.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

g) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

h) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2017	Durée de vie utile moyenne estimative 2016
Installations	De 5 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2017.

i) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (15 ans en 2016) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,2 ans (16,2 ans en 2016).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquiescent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le surplus accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. ACTIFS RÉGLEMENTÉS

La SIERE comptabilise deux actifs réglementés, soit 1) les charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées et 2) les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts.

Les charges liées aux compteurs intelligents découlent du rôle joué par la SIERE à titre d'ERCI. Ainsi, la SIERE finance ses charges liées aux compteurs intelligents et ses dépenses d'investissement dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs au moyen de charges imputées à ses utilisateurs de compteurs intelligents en Ontario. La CEO approuve les charges imputées par l'ERCI, qui ont pour objectif de couvrir les coûts de développement et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données des compteurs.

En 2017, les charges liées aux compteurs intelligents ont été entièrement recouvrées, ce qui a donné lieu à un solde de néant du compte de l'actif réglementé.

Les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts découlent de l'adoption, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, des normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada par la SIERE. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, Première application par des organismes publics. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite se sont traduits par des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition.

Les actifs réglementés sont constitués de ce qui suit :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées	-	21 623
Éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts	39 529	43 441
Solde de clôture	39 529	65 064

La SIERE comptabilise également les actifs et les passifs réglementés dans ses comptes du marché (note 5).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élèvent à 44 811 000 \$ (39 972 000 \$ en 2016). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,8 % dans des titres de participation et 37,2 % dans des titres d'emprunt (62,3 % et 37,7 %, respectivement, en 2016).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Solde d'ouverture	39 972	37 019
Achat de placements, montant net	2 240	2 667
Variation de la juste valeur	2 599	286
Solde de clôture	44 811	39 972

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 465 000 \$ (383 000 \$ en 2016) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

5. COMPTES DU MARCHÉ

a) En 2017, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, qui a été mis en œuvre dans le cadre de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Aux termes du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, la SIERE continue à régler le marché et à recouvrer un ajustement global des clients, mais, en raison de l'ajustement équitable applicable à certains clients (au sens de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*), la SIERE perçoit un montant inférieur au montant total de l'ajustement global. La SIERE comptabilise le manque à gagner avec les coûts de financement du manque à gagner, les montants exigés de la SIERE par la Fair Hydro Trust relativement aux coûts de possession de la Fair Hydro Trust, le cas échéant, et certaines autres sommes, dans un compte d'écart au titre de l'ajustement global différé. Le solde du compte d'écart au titre de la grille tarifaire réglementée au 1^{er} juillet 2017 a été inclus dans l'écart au titre de l'ajustement global différé. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables a également transféré le coût du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et de la majeure partie du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées de l'utilisateur aux programmes financés par les contribuables. Ces comptes comprennent les actifs réglementés du marché.

Le montant cumulé comptabilisé dans le compte d'écart de l'ajustement global différé s'est élevé à la fin de décembre 2017 à 1 378 000 000 \$. Le 21 décembre 2017, un actif réglementaire d'un montant de 1 179 000 000 \$ a été transféré à la Fair Hydro Trust. En conséquence, au 31 décembre, le solde du compte d'écart de l'ajustement global différé s'est chiffré à 199 475 000 \$, y compris les intérêts et les frais financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, le 1^{er} mai 2017, la CEO a scindé à nouveau les frais du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité et a décidé de financer le programme par l'intermédiaire du solde de crédit du compte d'écart du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité. Par conséquent, seuls les paiements aux clients admissibles aux termes du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité sont effectués à l'heure actuelle, et le solde du compte d'écart du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité était en position créditrice de 24 892 000 \$ au 31 décembre 2017, déduction faite des intérêts.

Un nouveau taux pour le Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées aux termes du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Le solde du compte d'écart du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées se chiffrait à 6 626 000 \$ au 30 juin 2017. Le nouveau taux a occasionné un manque à gagner supplémentaire au titre des recouvrements de 5 994 000 \$ (déduction faite des intérêts) au cours du deuxième semestre de l'exercice, ce qui a donné lieu à un solde cumulé dans le compte d'écart de 12 620 000 \$ au 31 décembre 2017.

Les éléments des comptes du marché vont comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie soumise à des restrictions quant aux activités du marché	454 174	244 755
Montants à recevoir des intervenants du marché	1 253 417	1 384 407
Intérêts à recevoir	217	186
TVH à recevoir	110 156	25 531
Actifs/passifs réglementés	187 203	37 873
Total des actifs du marché	2 005 167	1 692 752
Dette sur les marchés	(13 252)	(150 501)
Montants dus aux intervenants du marché	(1 855 206)	(1 385 790)
Autres passifs nets	(136 709)	(156 461)
Total des passifs du marché	(2 005 167)	(1 692 752)
Solde de clôture	-	-

Les actifs et les passifs réglementés sont composés des éléments suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Écart au titre de l'ajustement global différé	199 475	-
Écart au titre de la grille tarifaire réglementée	-	134 988
Écart au titre du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité	(24 892)	(92 443)
Écart au titre du Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées	12 620	(4 672)
Solde de clôture	187 203	37 873

b) Dette sur les marchés

Facilité de crédit avec l'OOF de 475 millions de dollars

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec l'Office ontarien de financement (« OOF »), ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 475 000 000 \$. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario majoré de 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2017, un montant de 12 281 000 \$ était en cours (150 501 000 \$ en 2016).

Facilité de crédit de 2 milliards de dollars avec l'OOF

Au cours de 2017, la SIERE a conclu une nouvelle entente de facilité de crédit non garantie avec l'OOF, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 2 000 000 000 \$ afin d'appuyer son rôle dans le cadre du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario majoré de 0,25 % par année. La facilité de crédit vient à échéance le 30 septembre 2022. Au 31 décembre 2017, un montant de 971 000 \$ était en cours.

Facilité de crédit de 150 millions de dollars avec la Banque TD

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec la Banque TD, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 150 000 000 \$. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au taux des acceptations bancaires majoré d'une marge annuelle. La facilité de crédit vient à échéance le 30 avril 2020. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant en 2016).

c) Opérations entre apparentés

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché ainsi que les montants à payer aux intervenants du marché et à recevoir de ceux-ci détenus au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Ces comptes comprennent des montants à payer à des apparentés et à recevoir d'apparentés.

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), la CEO, Hydro One, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), Fair Hydro Trust et le Ministère de l'Énergie sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et les marchés administrés par la SIERE étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à la SFIEO de 31 025 000 \$ (65 711 000 \$ en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à la CEO de 57 000 \$ (néant en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à recevoir d'Hydro One de 25 018 000 \$ (75 610 000 \$ en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer à OPG de 356 611 000 \$ (430 432 000 \$ en 2016).

En 2017, la Fair Hydro Trust a versé 1 179 000 000 \$ et a reçu un montant de 6 000 000 \$. Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à payer de 3 620 000 \$ (néant en 2016).

Au 31 décembre 2017, les marchés administrés par la SIERE avaient un solde à recevoir du Ministère de l'Énergie de 93 854 000 \$ (153 000 \$ en 2016).

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Concernant les activités	35 743	35 630
Concernant les immobilisations corporelles	1 521	3 333
Solde de clôture	37 264	38 963

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET SURPLUS ACCUMULÉ

En 2017, la SIERE a comptabilisé un montant de 5 422 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (12 551 000 \$ en 2016). Au 31 décembre 2017, les remises à payer aux intervenants du marché se chiffraient à 1 422 000 \$ (12 551 000 \$ en 2016).

Le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était habituellement maintenu à un maximum de 10 000 000 \$. Toutefois, en 2017, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de réduire le compte de report réglementaire à 6 000 000 \$. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2017 de 6 000 000 \$ a été approuvé par la CEO le 31 octobre 2017. En décembre 2017, la SIERE a remis 4 000 000 \$ aux intervenants du marché.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 \$). Au 1^{er} janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé s'établissaient comme suit :

Surplus accumulé

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	6 000	10 000
Entité responsable des compteurs intelligents b)	939	-
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	641	726
Gains de réévaluation	6 340	3 762
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	13 920	14 488

a) Compte de report réglementaire

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	10 000	10 000
Décision et ordonnance de la CEO	(4 000)	-
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	186 559	190 219
Remises aux intervenants du marché	(1 422)	(12 551)
Charges liées aux principales activités	(185 137)	(177 668)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	6 000	10 000

b) Entité responsable des compteurs intelligents - surplus accumulé

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	-	-
Frais liés aux compteurs intelligents	25 655	-
Charges liées aux compteurs intelligents	(24 716)	-
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	939	-

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2017	2016
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	726	492
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 176	3 889
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 261)	(3 655)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	641	726

8. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2017, la SIERE a conclu un effet à payer avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 1,767 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2020. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2017, l'effet à payer à la SFIEO était de 120 000 000 \$ (90 000 000 \$ en 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 2 018 000 \$ (1 841 000 \$ en 2016).

Facilité de crédit avec la SFIEO

La SIERE a conclu une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui met à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 160 000 000 \$. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêts sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 juin 2020. Au 31 décembre 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant au 31 décembre 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (néant en 2016).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 33 141 000 \$ (30 466 000 \$ en 2016) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	547 410	507 724	97 358	91 014
Juste valeur des actifs des régimes	545 400	523 756	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	(2 010)	16 032	(97 358)	(91 014)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 418	2 416	753	588
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(29 637)	(53 068)	389	175
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(29 229)	(34 620)	(96 216)	(90 251)
Valeur des actifs des régimes liée au marché (au 30 septembre 2017)	537 587	506 791	-	-

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2017	2016
Titres de participation canadiens	20,6 %	20,2 %
Titres de participation étrangers	38,0 %	39,9 %
Titres de créance canadiens	34,7 %	39,8 %
Infrastructure mondiale	4,8 %	0,0 %
Immobilier canadien	1,3 %	0,0 %
Équivalents de trésorerie	0,1 %	0,4 %
Contrats de change à terme	0,5 %	(0,3) %
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,50 %	5,75 %	5,50 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2016, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	10 089	11 117	3 247	3 107
Intérêts débiteurs	29 487	29 292	5 343	5 120
Rendement prévu des actifs du régime	(29 058)	(27 626)	-	-
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	(2 407)	(1 173)	11	(100)
Coût des avantages	8 111	11 610	8 601	8 127

(en milliers de dollars canadiens)	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	13 502	13 052	2 636	2 377
Cotisations des participants au régime	6 253	5 811	-	-
Prestations versées	25 457	23 317	2 636	2 377

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de la comptabilité a été effectuée en date du 30 septembre 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2017 Avantages de retraite	2016 Avantages de retraite	2017 Autres avantages	2016 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Coût des immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Installations	55 973	631	(39)	56 565
Systèmes du marché et applications	306 993	3 825	-	310 818
Infrastructure et autres actifs	63 355	1 294	(32)	64 617
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	36 911	906	-	37 817
Coût total	463 232	6 656	(71)	469 817

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Installations	(24 301)	(1 694)	39	(25 956)
Systèmes du marché et applications	(263 546)	(12 134)	-	(275 680)
Infrastructure et autres actifs	(52 772)	(4 375)	32	(57 115)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(29 190)	(2 824)	-	(32 014)
Amortissement cumulé total	(369 809)	(21 027)	71	(390 765)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Installations	31 672	30 609
Systèmes du marché et applications	43 447	35 138
Infrastructure et autres actifs	10 583	7 502
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	7 721	5 803
Total de la valeur comptable nette	93 423	79 052
Immobilisations en cours de construction	11 624	21 742
Immobilisations corporelles nettes	105 047	100 794

En 2017, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (néant en 2016).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2017 a été de 170 000 \$ (260 000 \$ en 2016).

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 3 441 000 \$ en 2017 (2 508 000 \$ en 2016).

12. CHARGES SECTORIELLES

Les charges par objet de 2017 comprennent ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2017	Autres programmes gouvernementaux 2017	Entité responsable des compteurs intelligents 2017	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2017	Total 2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	114 502	212	2 803	2 151	119 668
Services professionnels et services-conseils	19 516	2 445	14 209	407	36 577
Exploitation et administration	34 890	39	4 641	703	40 273
Amortissement	18 204	-	2 825	-	21 029
Intérêts	1 801	-	238	-	2 039
Moins : recouvrements	(3 776)	-	-	-	(3 776)
Total des charges	185 137	2 696	24 716	3 261	215 810

En 2017, la SIERE a signé un accord avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour réaliser des programmes d'économie de l'énergie et d'efficacité énergétique. La SIERE a comptabilisé des produits liés aux transferts du gouvernement de 2 696 000 \$ en 2017 (néant en 2016).

Les charges par objet pour 2016 comprennent les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	Activités principales 2016	Autres programmes gouvernementaux 2016	Entité responsable des compteurs intelligents 2016	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché 2016	Total 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	107 402	-	2 661	2 180	112 243
Services professionnels et services-conseils	18 810	-	14 659	770	34 239
Exploitation et administration	34 386	-	5 705	705	40 796
Amortissement	19 577	-	3 861	-	23 438
Intérêts	1 341	-	540	-	1 881
Moins : recouvrements	(3 848)	-	-	-	(3 848)
Total des charges	177 668	-	27 426	3 655	208 749

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One, OPG et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2017 pour l'effet à payer ont été de 2 018 000 \$ (1 841 000 \$ en 2016) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (néant en 2016). Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de néant (315 000 \$ en 2016).

En vertu de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 3 146 000 \$ en 2017 (1 747 000 \$ en 2016).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2017. La SIERE a facturé Hydro One 694 000 \$ en 2017 (610 000 \$ en 2016).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. En 2017, la SIERE a engagé des coûts de 184 000 \$ (188 000 \$ en 2016) pour ces services. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir de Hydro One de 137 000 \$ (4 000 \$ en 2016).

La SIERE évalue et approuve des raccordements pour OPG, fourni des services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et donne des cours de formation concernant le marché. En 2017, OPG a reçu une facture de 92 000 \$ (124 000 \$ en 2016). Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 61 000 \$ (5 000 \$ en 2016).

Pour 2017, la SIERE a facturé 2 257 000 \$ (néant en 2016) au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique. Au 31 décembre 2017, la SIERE avait un solde net à recevoir du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de 4 101 000 \$ (néant en 2016).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2017, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 659 000 \$ au 31 décembre 2017 (602 000 \$ en 2016).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2017 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 8 440 000 \$ (7 468 000 \$ en 2016). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2017 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2017. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

Les intervenants du marché sont tenus d'effectuer des paiements par anticipation obligatoires pour réduire leurs expositions financières liées à l'électricité, comme il a été établi par la SIERE. Si la garantie n'est pas suffisante pour remédier à cette situation de défaut, la SIERE entreprend un processus d'allocation en cas de défaut dans le cadre duquel le montant en défaut est recouvré parmi tous les intervenants du marché restants qui ne sont pas en situation de défaut.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

i) Règlements de marché

Dans les cas d'un non-paiement d'un intervenant du marché, la SIERE aura recours à des facilités de crédit pour régler les soldes sur le marché. Si la SIERE a prélevé l'intégralité du montant disponible aux termes de ses facilités de crédit, elle paiera ses créiteurs du marché au prorata en proportion des montants dus à chaque créiteur du marché.

ii) Frais d'électricité équitables - actif réglementaire

Conformément à la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* :

- La SIERE établira un actif réglementaire à mesure qu'elle continue à régler le marché et à recouvrer un ajustement global des clients. Toutefois, en raison de l'ajustement équitable applicable à certains clients, la SIERE recouvre un montant inférieur au montant total de l'ajustement global. La SIERE comptabilise le manque à gagner avec les coûts de financement du manque à gagner, les montants exigés de la SIERE par la Fair Hydro Trust relativement aux coûts de possession de la Fair Hydro Trust, le cas échéant, et certaines autres sommes, dans un compte d'écart au titre de l'ajustement global différé (ce montant étant l'actif réglementaire).
- La SIERE a recours à ses facilités de crédit pour financer les sommes comptabilisées dans le compte d'écart au titre de l'ajustement global différé.
- La SIERE a le droit de : a) transférer la totalité ou une partie de l'actif réglementaire à l'entité de financement, et b) après mai 2021, de recouvrer entièrement tout actif non transféré de certains clients.

En raison du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, la SIERE sera tenue d'emprunter les sommes devant être comptabilisées dans le compte d'écart au titre de l'ajustement global différé (voir le bulletin ci-dessus). La SIERE dispose d'une ligne de crédit de 2 milliards de dollars avec l'Office ontarien de financement (voir la note 5 sur la dette) dont la date d'échéance est le 30 septembre 2022, pour financer ces montants. La SIERE s'attend à continuer de transférer l'actif réglementaire à l'entité de financement et d'affecter les fonds de ces transferts à la réduction des montants empruntés. Toutefois, l'entité de financement n'est pas tenue d'acheter les transferts offerts par la SIERE et, par conséquent, cette dernière est soumise à un risque de liquidité.

Aux termes de la réglementation, la SIERE versera mensuellement des coûts de possession à la Fair Hydro Trust au cours de la période allant du 1^{er} décembre 2017 au 31 juillet 2021.

La SIERE a fourni une garantie pour son obligation mensuelle actuelle de verser ces coûts de possession. Cette garantie procure à la Fair Hydro Trust une priorité de premier rang sur les débiteurs de la SIERE exigibles des sociétés de distribution locale et des détaillants d'électricité.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2018	5 942
2019	4 972
2020	4 202
2021	718
2022	649

16. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été retraités afin de tenir compte des ajustements apportés au cours de l'exercice à l'étude. En conséquence, la trésorerie a augmenté et les débiteurs ont diminué de 5 909 000 \$. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur le surplus annuel au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ni sur les passifs nets et le déficit accumulé au 31 décembre 2016.

Rénumération des cadres de direction de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a été conçu pour attirer, maintenir en poste et motiver des cadres supérieurs ayant les aptitudes requises pour appuyer la réalisation du mandat statutaire, des objectifs d'exploitation et de la vision d'entreprise de la SIERE. Ainsi, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- canaliser l'attention des cadres de direction sur l'atteinte des objectifs d'exploitation de la SIERE;
- attirer et maintenir en poste le personnel qualifié indispensable au succès du mandat de la SIERE;
- avoir la souplesse nécessaire pour récompenser les résultats et compétences démontrés;
- avoir des niveaux de rémunération qui soient raisonnables, responsables et conformes aux règlements provinciaux.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs préconise que la rémunération totale des cadres de direction doit être suffisamment adéquate, sans toutefois être exagérée, de façon à attirer et à maintenir en poste ceux qui démontrent les aptitudes et compétences indispensables au succès du mandat de la SIERE.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE établit les objectifs de rémunération pour le programme de l'exercice suivant. Ses membres délèguent au comité responsable des ressources humaines et de la gouvernance du conseil (le « HRGC ») la responsabilité de revoir les objectifs, les politiques et les programmes de rémunération. Ce comité présente ensuite des recommandations au conseil d'administration dans son ensemble afin d'en obtenir l'approbation.

Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs externes indépendants nommés par le ministre de l'Énergie qui possèdent tous une vaste expérience dans le secteur de l'énergie et dans le secteur public, ainsi que du président et chef de la direction de la SIERE. Ensemble, ces membres cumulent plusieurs années d'expérience en matière de ressources humaines, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans le cadre de leur mandat, les membres du conseil ont accès aux analyses et aux recommandations de la direction, de même qu'à celles d'experts-conseils dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus annuellement en tenant compte des besoins d'exploitation, des objectifs et de la conception de programmes, des tendances du secteur en matière de rémunération, des relativités internes de rémunération ainsi que des relativités externes du marché.

Le conseil d'administration évalue également les risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration assure la présidence et approuve le plan d'activités de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'évaluation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation liées à la gestion des risques d'entreprise. Ce processus primordial comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et à ses programmes de rémunération.

En sus de la structure officielle de gouvernance et de surveillance qui a été mise en place en matière de rémunération, la SIERE divulgue annuellement le niveau de rémunération du personnel dont le traitement est égal ou supérieur à 100 000 \$ par année, conformément à ses obligations de divulgation des traitements dans le secteur public. Dans le cas de la SIERE, une révision annuelle des dépenses, des besoins de revenus et des coûts, prévue par la loi, fournit aux citoyens un processus d'examen et une garantie supplémentaires. Les renseignements relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des cadres de gestion et de direction et les relativités du marché, font l'objet d'un examen par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un échantillon de grands et de petits consommateurs, assistés de leurs conseillers professionnels et juridiques, est représenté lors de ces audiences publiques.

Comparaisons du marché

Tous les deux ans au moins, la SIERE compare les niveaux de rémunération de ses cadres de direction avec ceux d'un groupe d'homologues œuvrant au sein d'organismes canadiens et d'entreprises de divers secteurs d'activités afin d'en évaluer le caractère concurrentiel. Cet exercice a pour objectif de comparer la rémunération des cadres de direction de la SIERE à celle offerte sur le marché et, plus particulièrement, à la valeur médiane du marché.

Avant la fusion de la SIERE et de l'OEO, le ministère de l'Énergie avait retenu les services de Korn Ferry Hay Group, société internationale de services-conseils en gestion, afin d'évaluer le prix sur le marché du chef de la direction pour le nouvel organisme. Après la nomination du chef de la direction le 1^{er} janvier 2015, il a été décidé qu'une approche semblable soit adoptée pour évaluer le prix sur le marché des autres postes de la haute direction au moyen de la méthode de points Hay.

Dans le cadre de ce processus, le groupe de référence a été redéfini conformément aux recommandations du Comité d'examen des organismes (le « rapport Arnett ») et est composé à l'heure actuelle de différentes organisations, dont treize proviennent du secteur public et onze du secteur privé, selon des données de référence pondérées de 50/50 entre les secteurs public et privé. Le groupe de référence représente plusieurs industries, différents secteurs d'activités de base et des vocations qui sont semblables à celles de la SIERE : électricité, énergie, gestion d'actifs, services financiers, approvisionnement d'infrastructures, génie et fonctions complexes d'envergure liées aux technologies de l'information. La liste de ces organisations est fournie dans le rapport annuel de 2015. Conformément au règlement portant sur le cadre de rémunération des cadres de 2016, la SIERE a mené à bien un examen de la rémunération de ses cadres de direction par rapport à celle d'organismes du secteur public. Le document est publié sur le site Web de la SIERE et remplace le cadre actuel de rémunération des cadres de la direction en 2018.

L'évaluation des postes a été effectuée par la société indépendante Hay Group au moyen de sa méthode de points, et les postes de direction suivants ont été visés par cette analyse :

- président et chef de la direction;
- vice-président, Services aux entreprises, et chef des finances;
- vice-président, Développement des ressources et du marché;
- vice-président, Exploitation des systèmes et du marché, et chef de l'exploitation;
- vice-président, Conservation et relations avec les entreprises;
- vice-président, Services des technologies de l'information, et chef des systèmes d'information;
- vice-président, Planification, affaires juridiques, relations avec les Autochtones et réglementation.

La société Hay Group a évalué les postes de vice-présidence selon les documents relatifs aux postes et les renseignements supplémentaires obtenus auprès du chef de la direction. En fonction du système d'évaluation par points, une nouvelle structure salariale a été conçue. Les postes de la direction ont ensuite été intégrés dans la nouvelle structure en fonction de leurs points d'évaluation.

À partir des informations sur le marché provenant du groupe de référence susmentionné, le point médian du barème de points pour chaque niveau salarial de la direction a été déterminé comme étant la référence du prix sur le marché à des fins de comparaison.

Les points médians des nouvelles échelles salariales ont été définis comme étant la rémunération immédiate totale en argent (salaire annuel de base plus les primes incitatives annuelles pour les objectifs à court et à long terme) du prix sur le marché combiné au 50^e percentile de chaque échelle salariale.

Les salaires planchers et plafonds de chaque échelle salariale ont été calculés au moyen d'une échelle d'écart salarial typique au niveau de la haute direction. Conformément à la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*, les taux de rémunération des cadres de direction n'ont pas changé en 2017 et feront l'objet d'un examen conformément au cadre de rémunération des cadres prévu par la loi, avec prise d'effet en 2018.

Description du programme

Le programme de la SIERE comporte une composante de rémunération fixe et une composante de rémunération variable, des régimes fixes et variables d'avantages sociaux, de même que des régimes de retraite. Le personnel des Ressources humaines de la SIERE participe à des sondages, analyse les résultats provenant de divers sondages sur la rémunération et surveille les tendances économiques, notamment les taux d'inflation et de chômage, qui ont une incidence sur la rémunération, ainsi que les relativités internes de rémunération. En se basant sur ces données et sur les priorités d'exploitation de la SIERE, le personnel des Ressources humaines formule des recommandations relatives aux programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés en rémunération, en avantages sociaux et en régimes de retraite sont embauchés afin de s'assurer que les données de rémunération du marché obtenues sont exactes et représentatives et que les tendances actuelles du secteur en matière de rémunération ont été prises en compte. Ils proposent également leur point de vue et recommandent des ajustements en ce qui a trait aux programmes actuels.

Description du programme – rémunération fixe

Au sein des échelles salariales de la SIERE, les personnes sont évaluées par rapport à un modèle des compétences établi pour leur poste. Ce modèle propose des compétences comportementales comme faire preuve de souplesse stratégique, être en mesure de mettre en place des équipes efficaces, posséder des compétences pour diriger les équipes, être capable de jauger les gens, faire preuve d'intelligence politique et posséder une vision et des objectifs de gestion. Les évaluations sont basées sur la compétence démontrée. Chaque personne reçoit, selon ses compétences, un traitement salarial fixe conforme à son niveau dans l'échelle salariale.

Description du programme – rémunération variable

Afin de promouvoir une orientation axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction, le régime de rémunération variable est une composante de la rémunération globale des cadres de direction. Le conseil d'administration de la SIERE établit annuellement un ensemble rigoureux de mesures du rendement qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue les résultats obtenus tant au niveau de la performance de l'entreprise que du rendement individuel du chef de la direction. Aux termes du régime, après avoir comparé les résultats aux objectifs, le conseil d'administration dispose d'une certaine latitude pour déterminer la cote finale. Toutefois, par le passé, le conseil d'administration s'est appuyé sur les résultats directement obtenus des évaluations pour accorder la rémunération variable.

La rémunération variable accordée au chef de la direction et aux vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le régime prévoit des attributions inférieures au montant maximal selon les résultats obtenus lors de l'évaluation de la performance et du rendement. L'attribution annuelle pour 2017 a été versée le 29 décembre 2017.

Description du programme – avantages sociaux collectifs

Le régime d'avantages sociaux collectifs offre des avantages sociaux de base en matière de soins médicaux et dentaires, d'assurance-vie, de prestations pour invalidité et de congés. Ils peuvent être modifiés individuellement par les membres du personnel en raison d'une composante variable du régime. La composante variable offre à tous les employés non représentés, y compris aux cadres de direction, la possibilité d'ajuster leurs avantages sociaux de façon à combler leurs besoins individuels ou familiaux, notamment en termes de congés plus longs que la période de base, d'assurance-vie bonifiée, de soins médicaux accrus et d'autres éléments.

Description du programme – régime de retraite

Un régime de retraite à prestations déterminées offre un revenu de retraite annuel calculé comme suit : 2 % du salaire ouvrant droit à pension durant les 60 mois de service consécutif des mieux rémunérés multiplié par le nombre d'années de service (36 mois pour la rente acquise avant le 1^{er} janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de trente-cinq ans. La méthode de calcul des prestations de retraite s'harmonise au Régime de pensions du Canada (RPC) pour offrir un revenu uniforme avant et après l'âge de 65 ans, alors que les prestations de retraite de la SIERE sont réduites de façon à refléter les prestations du RPC. Le régime prévoit aussi des dispositions relatives aux retraites anticipées, en plus d'options de valeur de rachat, de report de pension et de transfert réciproque.

Ce régime propose une prestation maximale de 70 % du salaire ouvrant droit à pension le plus élevé gagné avant la retraite. Comme l'Agence du revenu du Canada limite le montant des prestations de retraite payables à partir d'un régime enregistré, la SIERE offre à son personnel un régime garanti de retraite complémentaire lui permettant de respecter les engagements aux termes du régime qui excèdent le montant pouvant être versé par le régime enregistré.

Le régime offre également plusieurs options, dont l'assurance-vie du membre seulement ou des deux conjoints et les rentes de conjoint survivant, de même que des prestations de décès antérieures à la retraite, afin que le conjoint survivant ou que les bénéficiaires puissent recevoir des prestations.

Mesures de la performance et incidence sur la rémunération

La SIERE établit annuellement des barèmes de mesure de sa performance liés à ses priorités d'exploitation durant le processus de planification des activités. Ils sont approuvés, surveillés et évalués chaque année par son conseil d'administration. Des barèmes de mesure du rendement individuel comportant une ou plusieurs mesures du rendement professionnel sont également élaborés pour chaque cadre de direction. Tel que détaillé ci-dessus, les résultats annuels de l'entreprise ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre de direction.

Pour l'exercice 2017, le conseil d'administration a évalué les résultats d'exploitation et a considéré que la SIERE a répondu à pratiquement toutes les attentes. En plus d'être évalué en fonction de la performance opérationnelle, chaque cadre de direction était évalué en fonction d'objectifs individuels à atteindre durant l'exercice, objectifs qui étaient harmonisés aux cibles de performance opérationnelle et aux priorités d'exploitation de la SIERE et évalués de façon similaire. Le conseil d'administration a évalué le rendement du chef de la direction, et celui-ci a évalué le rendement des vice-présidents. Ces derniers ont également été évalués par le conseil d'administration.

Autres considérations

Certains facteurs du marché peuvent parfois influencer sur les décisions en matière de rémunération, par exemple l'embauche d'un cadre de direction qui possède des compétences ou des aptitudes spécialisées ou des talents uniques au sein du secteur. À ces fins, des dispositions individuelles sont parfois mises en place en matière de conditions d'emploi et de possibilité de cessation future d'emploi.

Bruce Campbell, chef de la direction, a pris sa retraite en 2017 et a été remplacé par un candidat externe après une recherche approfondie. Le nouveau chef de la direction, Peter Gregg, a commencé son mandat avec la SIERE le 20 juin 2017.

Restrictions salariales

Les mesures législatives mises de l'avant en Ontario depuis 2010 en matière de restrictions salariales ont eu une incidence notable sur la rémunération des cadres de direction de la SIERE. La *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* impose un gel généralisé des augmentations salariales, de rémunération variable, d'avantages ou d'avantages accessoires, sauf en de très rares exceptions.

Après la fusion des deux anciens organismes (la SIERE et l'OEO) le 1^{er} janvier 2015, le montant total de la rémunération variable au titre de la performance qui a été attribué aux employés et aux fonctionnaires en 2015 est devenu le plafond du montant total variable au titre de la rémunération pour la performance qui sera versée au cours des exercices ultérieurs, tant que la *Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic* sera en vigueur. Le montant total de la rémunération variable versé en 2017 respectait ce plafond.

Harmonisation de la structure de rémunération des cadres de direction

Dans la foulée de la nomination, le 1^{er} janvier 2015, de M. Campbell à titre de chef de la direction de l'organisme fusionné, la SIERE a harmonisé le régime de rémunération de ses vice-présidents avec la structure établie pour le nouveau chef de la direction. Ainsi, dans les deux cas, la composante de rémunération variable a été plafonnée à 10 % de la rémunération fixe sans possibilité de report. Aucun ajustement salarial n'a été accordé aux cadres de direction en 2017.

Les chiffres déclarés au titre de la rémunération versée en 2017 conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public pour 2017 comprennent la rémunération variable gagnée en 2017, qui a été versée le 29 décembre 2017.

Déclaration de rémunération des cadres de direction

Le tableau présenté ci-après détaille, pour l'exercice clos le 29 décembre 2017, la rémunération annuelle des cadres de direction dont il est question.

Tableau sommaire de la rémunération 2017

Nom et poste	Salaires de base	Rémunération variable ²	Autre rémunération annuelle ³	Total de la rémunération en argent ⁴
Bruce Campbell ¹				
Président et chef de la direction retraité	438 890 \$	279 734 \$	31 239 \$	749 863 \$
Peter Gregg ⁵				
Nouveau président et chef de la direction	319 846 \$	33 233 \$	5 389 \$	358 468 \$
Kimberly Marshall				
Vice-présidente, Services aux entreprises et chef des finances	268,460 \$	18 792 \$	433 \$	287 685 \$
Terence Young				
Vice-président, Conservation et relations avec les entreprises	307 037 \$	27 633 \$	19,783 \$	354 454 \$
Leonard Kula				
Vice-président, Exploitation des systèmes et du marché et chef de l'exploitation	313 705 \$	31 288 \$	7 315 \$	352 307 \$
Michael Lyle				
Vice-président, Planification, affaires juridiques, relations avec les Autochtones et réglementation	269 562 \$	21 565 \$	5 830 \$	296 957 \$

1. Bruce Campbell a pris sa retraite en septembre 2017. Le salaire de base et la rémunération variable ont été établis au prorata de manière à refléter le temps de travail. La rémunération variable comprend également un versement final effectué en janvier 2017 et lié à un régime de rémunération différé fermé.

2. La rémunération variable gagnée en 2017 est calculée en fonction du salaire de base annualisé et a été versée en décembre 2017 (à l'exclusion du paiement différé décrit à la note de bas de tableau 1).

3. Ce montant correspond aux crédits variables inutilisés accordés en tant que revenu imposable à la clôture de l'exercice.

4. Ces montants seront présentés au titre de la rémunération versée conformément aux obligations de divulgation des traitements salariaux dans le secteur public.

5. Peter Gregg a été embauché le 20 juin 2017 à titre de nouveau chef de la direction. Le salaire de base et la rémunération variable ont été établis au pro rata de manière à refléter le temps de travail.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Équipe de direction

Peter Gregg

Président et chef de la direction

Sorana Ionescu

Vice-présidente intérimaire – Services de l'information et des technologies

Leonard Kula

Vice-président – Planification, acquisitions et opérations, et directeur de l'exploitation

Michael Lyle

Vice-président – Services juridiques et gouvernance de la société

Kimberly Marshall

Vice-présidente – Services intégrés et directrice des finances

Terry Young

Vice-président – Politiques, mobilisation et innovation

Conseil d'administration

Timothy O'Neill

Président du conseil d'administration
À la retraite de BMO Groupe financier, où il a été vice-président à la direction et économiste en chef; président, O'Neill Strategic Economics

Peter Gregg

Président et chef de la direction – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Cynthia Chaplin

Administratrice
Ancienne vice-présidente, Commission de l'énergie de l'Ontario

Murray Elston

Administrateur
Ancien président, Comité ontarien du secteur de la distribution; ancien président, Association nucléaire canadienne; ancien ministre de la Santé de l'Ontario

Susanna Han

Administratrice
Directrice financière, Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord, section locale 183

Christopher Henderson

Administrateur
Président, Lumos Clean Energy Advisors; directeur administratif, Indigenous Clean Energy Social Enterprise; auteur de Aboriginal Power (2013)

Margaret Kelch

Administratrice et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Administratrice, DST Engineering Group et présidente du Comité des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Conservation de la nature Canada, et présidente du Comité de conservation; ancienne administratrice, Office de la sécurité des installations électriques, et ancienne présidente des comités de la réglementation ainsi que des ressources humaines et de la gouvernance; ancienne administratrice, Guelph Hydro; membre de divers autres conseils d'administration

Glenn Rainbird

Administrateur
Administrateur, Conseil des gouverneurs du Collège militaire royal du Canada et conseil d'administration de VIA Rail Canada inc.; colonel honoraire de l'Aviation royale canadienne; officier de l'Ordre du Canada; récipiendaire de la médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II

Ersilia Serafini

Administratrice
Présidente et directrice générale, Summerhill; ancienne directrice administrative, Fondation Air pur; ancienne vice-présidente, Comité consultatif des intervenants de la SIERE

Deborah S. Whale

Administratrice
Vice-présidente, Clovermead Farms Inc.; ancienne vice-présidente, Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario; vice-présidente, Grand River Raceway; membre du Comité des enjeux nouveaux et cruciaux, Livestock Research and Innovation Corporation

Carole Workman

Directrice et présidente du Comité d'audit
Ancienne présidente du conseil d'administration, Hôpital d'Ottawa; administratrice, Allstate du Canada, compagnie d'assurance; ancienne administratrice, Hydro Ottawa; membre de plusieurs autres conseils d'administration

* en date du 31 décembre 2017

Comité consultatif des intervenants

Brian Bentz (Président)

Président et chef de la direction
Alectra
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Steve Baker

Président
Union Gas Limited
*Représentant des entreprises ou
services connexes*

John Beaucage

Directeur non associé
Counsel Public Affairs Inc.
*Représentant des collectivités
ontariennes*

Darlene Bradley

Vice-présidente, Planification
Hydro One Networks Inc.
*Représentante des sociétés de
distribution et de transport*

David Butters

Président et chef de la direction
Association of Power Producers
of Ontario
Représentant des sociétés de production

Brandy Giannetta

Directrice régionale
Association canadienne de
l'énergie éolienne
*Représentante des sociétés de
production*

Julie Girvan

Consultante, Conseil des
consommateurs du Canada
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Jim Hogan

Président et chef de la direction
Entegrus
*Représentant des sociétés de distribution
et de transport*

Rachel Ingram

Vice-présidente et avocate générale
Rodan Energy Solutions
*Représentante des entreprises et
services connexes liés à l'énergie*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Greater Sudbury Hydro
*Représentant des sociétés de
distribution et de transport*

Ted Leonard

Vice-président et directeur des
finances
NRStor Inc.
*Représentant des entreprises et services
connexes liés à l'énergie*

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
Représentant des sociétés de production

Mark Passi

Gestionnaire – Énergie
Glencore
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Mark Schembri

Vice-président – Système des
supermarchés et entretien
des magasins
Propriétés Loblaw limitée
*Représentant des consommateurs
d'électricité*

James Scongack (Vice-président)

Vice-président – Affaires générales
Bruce Power
Représentant des sociétés de production

John Sherin

*Représentant des collectivités
ontariennes*

Terry Young

Vice-président – Politiques,
mobilisation et innovation
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant de la SIERE

Groupe technique

Chuck Farmer (Président)

Directeur – Relations avec les
intervenants et affaires publiques
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité

Robert Bieler

*Représentant des consommateurs
d'électricité*

Ron Collins

Président et chef de la direction
Sinopa Energy Inc.
*Représentant des entreprises et services
connexes liés à l'énergie*

David Dent

Gestionnaire – Marchés stratégiques
et de l'électricité
Union Gas Limited
Représentant du secteur du gaz naturel

Barbara Ellard

Directrice – Marchés
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentante de la SIERE

Sarah Griffiths

Directrice, Affaires réglementaires
EnerNOC Ltd.
*Représentant des autres participants
au marché*

Robert Lake

*Représentant des consommateurs
d'électricité résidentiels*

Phil Lasek

Produits Shell Canada
*Représentant des consommateurs
participant au marché*

Sushil Samant

Directeur, Marketing du gaz et
de l'électricité
Northland Power
*Représentant des producteurs
participant au marché*

Joe Saunders

Vice-président, Conformité
réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant des sociétés de distribution

Bill Wilbur

Directeur – Planification de la
production et des recettes
Ontario Power Generation
Représentant des sociétés de production

Julien Wu

Gestionnaire – Affaires
réglementaires, Québec-Ontario
Brookfield Energy Marketing
Représentant des grossistes

Bing Young

Directeur, Planification et
développement du réseau de
transport
Hydro One Networks Inc.
Représentant des sociétés de transport

Secrétariat du Groupe technique

Jason Grbavac

John Rattray

Agent de liaison de la Commission de l'énergie de l'Ontario

David Brown

Conseiller principal en
politiques – Marché de l'énergie
de gros et réglementation
Commission de l'énergie de l'Ontario

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

1600-120, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905.403.6900

Numéro sans frais : 1.888.448.7777

Courriel: customer.relations@ieso.ca

 @IESO_Tweets

 OntarioIESO

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca

